

Engagements de KEYS REIM concernant la protection des données personnelles

Dans le cadre de la récente entrée en vigueur du Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016, *relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel* (« RGPD »), KEYS REIM s'engage à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel qui lui sont confiées et à cette fin notamment:

A nommé un Délégué à la protection des données (DPO);

Tient et met régulièrement à jour un registre recensant l'ensemble des traitements des données;

Ne traite que les données personnelles nécessaires aux fins qu'elle poursuit, dans le strict respect des durées légales et réglementaires applicables ;

A mené une analyse de risques aux fins de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adaptées ;

Evalue systématiquement et selon une grille précise le niveau de risques et de garanties de ses sous-traitants ;

Met en œuvre des procédures internes de gestion des incidents de sécurité et de violations de données personnelles

Met en œuvre des procédures internes aux fins de répondre aux demandes de droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la limitation, à la portabilité et d'opposition des personnes concernées par les données personnelles traitées par KEYS REIM.

Keys REIM met à la disposition toutes les informations nécessaires pour apporter la preuve du respect de ces obligations.

Fait à Paris, le 25 mai 2018,



Yvan Gril
Directeur
Général